



Compte rendu du conseil d'école du 13 novembre 2014

Présents :

Parents élus : Mmes Odon-Vigne, Dias, Koch, Juppet, Degrand.

Mairie : M. Tournier (Maire), Mmes Manouvrier, Jeanblanc, Mailler, Brissaud, Vidon, M. Dubost.

Enseignants : Mmes Dias, Charles, Ruby, Bernard, Belcastro, Leleu

Psychologue scolaire : Mme Ravet

DDEN : M. Paviot

Excusé : M. Faure, Inspecteur de l'Education Nationale

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, la réunion du conseil d'école commence par la présentation des nouveaux membres et le résultat des élections.

✓ **Elections:**

Cette année : 59 votants sur 207 électeurs, 8 bulletins nuls

Ont été élus : Mmes Odon-Vigne, Dias, Koch, Juppet, Degrand, Mailler C. (liste indépendante)

✓ **Rentrée 2014 :**

Présentation de Madame Laetitia PALLARES (aide administrative) de retour après un congé maternité

Effectifs : 145 enfants, 20 Petits, 15 Moyens, 17 Grands, 22 CP, 24 CE1, 11 CE2, 16 CM1, 20 CM2.

Equipe pédagogique :

6 classes : S. Jallud PS/GS : 8/17 en congé maternité, remplacée par A. Dias

G. Charles et R. Manouvrier PS/MS : 12/15

A. Bernard CP : 22

N. Belcastro CE1 : 24

C. Ruby CE2/CM1 : 11/11

C. Leleu CM1/CM2 : 5/20

Décloisonnement : Tous les CM1 sont réunis avec Mme Ruby les lundis de 13h30 14h30 pour l'histoire.

✓ **Organisation de l'école**

L'école de Courtenay dépend de l'inspection départementale de Pont de Chéruy.

Inspecteur : M. Faure 04-72-02-94-03

Comme chaque année, en plus des évaluations de suivi de chaque classe, des évaluations sont réalisées au niveau de la circonscription : les évaluations de CP découpées en 4 temps (une en fin septembre : phonologie + lettres) (une en décembre : lecture de syllabes et mots simples) (une en mars : lecture de textes) (une en juin : lecture de textes), et des évaluations en GS + CE1 + CM2 en fin d'année scolaire.

Les élèves de CE2 passent également des tests de lecture rapide en septembre (remontée des résultats à l'Inspection) et sont pris en charge en APC si besoin est pour améliorer leurs résultats. Un nouveau bilan est mené en février pour ces enfants.

Règlement intérieur : Il a été modifié.

Le règlement a été mis à jour et est adopté par le Conseil d'Ecole. Il sera transmis à chaque famille pour signature. Les élèves de cycle 3 étudieront et signeront la charte d'utilisation des outils informatiques (internet).

Activités Pédagogiques Complémentaires : (APC) le dispositif est inscrit au projet d'école. L'équipe enseignante présente l'avenant au projet d'école concernant l'organisation des APC pour l'année 2014-2015. Les APC, pendant cette 1ère partie de l'année permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et une aide au travail personnel.

Elémentaire : les lundis et vendredis de 11h30 à 12h00 par groupe de 2 à 4 élèves, .

Maternelle et CP : les lundis et vendredis de 12h50 à 13h20 par groupe de 2 à 4 élèves.

RASED : réseau d'aide, Antenne de Montalieu

Cette année, notre antenne est pourvue d'une psychologue scolaire et d'un maître spécialisé : un maître E qui peut intervenir auprès de petits groupes d'enfants pour une aide pédagogique pendant le temps de classe. Il n'y a pas de poste de maître G (aide rééducative) sur l'antenne de Montalieu.

En début d'année, les enseignants remplissent des demandes d'aide qu'ils transmettent au RASED (difficulté d'apprentissage, de mise au travail, de comportement...) Chaque demande d'aide est traitée par le RASED et donne suite à : soit une aide directe (M. Bel, maître E, interviendra sur l'école auprès de petits groupes d'enfants en CM1/CM2 et en CE1(en lecture) en janvier/ février) soit une aide indirecte (observation dans la classe), soit des conseils de la psychologue scolaire (rencontre avec les familles, bilan psychologique, bilan orthophonie...), soit une équipe éducative (rencontre avec la famille, l'enseignant, la directrice, la psychologue et/ou le maître E...afin de donner pistes et conseils).

12 demandes d'aide ont été faites en ce début d'année avec chacune, en réponse, une proposition d'action de la part du RASED. D'autres demandes d'aide peuvent être faites en cours d'année.

L'équipe enseignante peut faire appel à la psychologue scolaire pour observer un enfant qui l'interpelle, les parents peuvent également en faire la demande.

La psychologue peut prendre l'enfant en entretien et en bilan (intellectuel et affectif) après en avoir fait part aux parents. Elle peut réaliser des suivis d'enfants si nécessaire, proposer une orientation et intervenir en conseil d'école pour réfléchir sur certains thèmes qui posent problème à l'école.

Elle est d'un grand soutien à l'équipe enseignante. De même, elle est disponible auprès des parents qui peuvent la contacter au 04/74/88/48/87

Visite de l'infirmière scolaire (12-15/12/2014) pour les CM2, pour les GS plus tard.

PPMS : le Plan Particulier de Mise en Sécurité a été testé par simulation d'un séisme le 27 juin 2014. Il reste identique aux années précédentes avec une mise en sécurité des enfants dans les classes (en cas d'accident majeur : type nucléaire, produits chimiques et de séisme). Les parents ne doivent pas venir chercher leur enfant avant la fin de l'alerte.

✓ **Projet d'école 2014**

Le projet d'école comporte 4 axes et chaque action mise en place est menée dans l'intérêt du projet d'école.

Axe 1 : Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun (renforcer les compétences des élèves à l'écrit, harmoniser l'ensemble des outils référents, acquérir les compétences du socle APS (apprendre à porter secours) et du socle savoir nager).

Axe 2 : Education culturelle et artistique, sportive et humaniste (améliorer le parcours artistique et culturel, enrichir les connaissances du patrimoine locale, impliquer l'élève dans un projet collectif).

Axe 3 : Réponses à la difficulté scolaire et/ou aux besoins particuliers (améliorer le suivi des élèves en difficulté, valoriser la réussite des élèves/ développer des pratiques d'autoévaluation).

Axe 4 : Vie scolaire, relation école-famille, communication, partenariat (impliquer les parents dans les apprentissages de leur enfant, rendre plus lisible le livret d'évaluation, informer les familles des actions menées à l'école).

Actions : le cahier de vie en maternelle, le classeur de leçons pour le cycle 3, le cahier de progrès pour visualiser les progrès, la mise en place d'un nouveau livret d'évaluations, la mise en place d'une fiche navette pour les enfants rencontrant des difficultés, l'organisation de rencontres sportives interclasses, l'étude du patrimoine, l'intervention en archéologie, la découverte du genre « comédies musicales », la piscine, le thème « apprendre à porter secours »...

Le projet d'école est validé par les membres du Conseil d'Ecole.

Projets :

- Les classes de maternelle se rendront à la ferme au mois de mai.
- Les CP et CE1 participeront à l'étude du patrimoine sur St Chef.
- Les CP, CE1 et CE2/CM1 participeront à des ateliers sur la préhistoire en mars.
- La classe de CM1/CM2 participera à des ateliers d'ethnologie.
- CP, CE1, CE2/CM1, CM1/CM2 : découverte d'un genre musical (la comédie musicale). 15 séances de février à juin. Par le biais de la communauté de Communes du pays des couleurs.
- Piscine : Les enfants des classes de CP et de CE1 se rendront à la piscine de Saint Vulbas les mardis matins au 3^{ème} trimestre (du 17/03 au 02/06/2015). Financement Sou des Ecoles + Mairie. Au terme de leur cycle, tous les élèves de cycle 2 auront bénéficié d'au moins 2 années de cycle natation.
- Piscine : Les élèves du cycle 3 (CE2/CM1 et CM1/CM2) se rendront à la piscine de Montalieu en mai/juin.
- CM1/CM2 : dans le cadre de la liaison école-collège, une visite au collège est prévue ainsi que des échanges avec une classe de 6ème. Une réunion est prévue lundi 17 novembre pour plus de précisions.
- Tous les enfants peuvent régulièrement emprunter des livres à la bibliothèque de l'école grâce à l'intervention de 3 parents bénévoles.
- Les photos de classe ont eu lieu le jeudi 16 octobre.
- Le spectacle de Noël aura lieu mercredi 17 décembre.

∨ Liaison école/collège

Chaque école est représentée ainsi que chaque collège par un enseignant et se rencontrent régulièrement pendant l'année scolaire pour mettre en place des activités de jumelage entre les CM2-6ème et travailler autour de 4 axes :

- mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturel (du CP à la 3ème)

- planification de la mise en œuvre de l'outil de positionnement en anglais
- organisation d'échanges de pratique entre professeurs des écoles et professeurs de collège
- partage d'informations et recherche d'harmonisation sur les pratiques et outils d'évaluation des élèves.

Ces axes de travail ont été validés par les membres du Conseil d'Ecole.

Charte de la laïcité : Elle est affichée à l'entrée de l'école, elle expose les valeurs républicaines que l'école doit prôner. Laïcité, démocratie, égalité de chaque citoyen devant la loi, liberté de conscience, respect de l'autre, liberté d'expression, écoute d'autrui, politesse, tolérance, rejet de toute violence et de toute discrimination... Elle est rappelée dans le règlement intérieur et sera travaillée en classe.

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires :

- nouvelle répartition hebdomadaire du temps scolaire (emploi du temps en élémentaire + en maternelle)

Les emplois du temps ont été modifiés selon les journées (courtes ou longues)

✓ **Coopérative**

Les comptes de la coopérative scolaire laissent apparaître un solde créditeur de 1961 euros au 16/10/2014 à ajouter les cotisations : 600 euros

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la directrice de l'école.

La coopérative a été utilisée pour l'achat du goûter carnaval, alimentation animaux, livres, matériel de sport, jeux pédagogiques(vocabulaire), plastifieuse, cadeau fête des mères et des pères ...

✓ **Questions diverses**

- **En cas de retard des parents le soir pour venir chercher leur enfant en maternelle**, ces derniers ne peuvent pas rejoindre la garderie (si aucune inscription n'a été faite au préalable). Les enfants seront confiés aux membres de la municipalité.

- **Serait-il possible d'installer des jeux dans la cour de maternelle (petite maison, pont, toboggan...) ?**

Réponse Mairie : cela nécessiterait un gros budget que nous n'avons pas. L'orage du mois de juin a fait de gros dégâts qui ne sont pas pris en charge entièrement par les assurances. Les réparations amputent le budget. De plus, le coût des TAP pour la municipalité n'est pas à négliger.

- **Pendant le temps de cantine**, en cas de mauvais temps, les élémentaires peuvent se mettre au chaud dans la salle de motricité comme les années précédentes.

- **TAP** : Le trombinoscope est présenté à l'école.

« Beaucoup de parents aimeraient avoir une petite réunion ou une petite circulaire expliquant et présentant les activités réalisées pendant les TAP ». Dès l'inscription, les familles sont informées de l'atelier que leur enfant fréquentera. Parfois quelques réajustements sont nécessaires en début de période. Les parents concernés seront informés. Il est impossible de présenter au préalable les activités que les enfants réaliseront. Cependant, à la fin de chaque période, un bilan des activités proposées par atelier sera transmis aux familles.

- **La Mairie s'interroge sur la pérennité de la garderie du mercredi à 11h30**. Face au peu de fréquentation à la garderie du mercredi de 11h30 à 12h30 (seulement 3 enfants en moyenne contre une douzaine prévue

après le sondage du mois de juin) la pérennité de celle-ci est remise en cause par la Municipalité. Elle continuera à fonctionner jusqu'à Noël, une décision sera prise ensuite. Les parents concernés par la garderie du mercredi matin ont été contactés avant ce conseil d'école pour les informer du risque de fermeture de la garderie.

L'équipe enseignante remercie vivement:

- La mairie pour la dotation de 17 ordinateurs + 2 portables + 1 vidéoprojecteur supplémentaire.
- La mairie pour les réponses apportées aux besoins de l'école.
- Le sou des écoles pour leurs actions et le financement des projets.
- Les parents bénévoles qui aident pour la bibliothèque.

Date des prochaines réunions du conseil d'école :

- Mardi 17 mars 2015 à 18 heures
- Jeudi 18 juin 2015 à 18 heures

Diffusion des comptes rendus : Le compte-rendu de la réunion du conseil d'école sera affiché à l'école et mis en ligne sur le site de la commune (<http://www.courtenay38.fr/>). Les familles qui souhaitent un compte-rendu sur papier doivent en faire la demande.

